



DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-02-01

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Elargissement VC 6
Lot n°02 : Clôtures

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment le 4° ,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, qui confère au Maire la délégation pour la gestion des marchés publics,

A la suite d'une procédure de mise en concurrence pour les travaux **d'élargissement VC 6 - lot n°02 (clôtures)**, avec pour modalités de publicité la demande de 3 devis auprès d'opérateurs économiques pertinents.

Cette consultation a été attribuée à la société **PRO 2 D**, domicilié au 12 Bd Frédéric Sauvage, 13014 MARSEILLE, pour un montant de **17 360,00 € HT**. (TF + TC1 +TC2)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer la consultation concernant **l'élargissement VC 6 – Lot n°02 : Clôture**, cette consultation a été attribuée à la société **PRO 2 D** pour un montant de **17 360,00 € HT**. (TF + TC1 + TC2)

ARTICLE 2 : Cette décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Une copie de cette décision sera envoyée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence, et à la société **PRO 2 D**.

Fait à Sisteron, le 27 février 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU